



Code de transparence AFG – FIR pour les fonds ISR ouverts au public

Champlain Solidarité

1. Données générales

La société de gestion

1a) Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.

FINANCIERE DE CHAMPLAIN
3, rue la Boétie
75008 Paris
www.financierede Champlain.fr

1b) Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement.

Financière de Champlain est une société de gestion indépendante spécialisée dans l'univers du développement durable. Sa philosophie : « Donnons du sens à la performance ». Elle propose des FCP thématiques (environnement, vieillissement de la population) et ISR (fonds éthique et fonds de partage). Elle a lancé le premier fonds vert en France : Performance Environnement. Financière de Champlain pratique une gestion ISR qui la range dans la catégorie des fonds éthiques pratiquant l'exclusion. Elle a développé sa propre grille d'analyse extra financière en collaboration avec Ethifinance (3 collaborateurs semi-intégrés) et dispose d'une équipe dédiée (4 collaborateurs en interne impliqués dans la démarche). Les encours gérés par Financière de Champlain s'élèvent à près de 180 millions d'euros.

Pionnière des fonds dédiés à la préservation de l'environnement, Financière de Champlain déploie une approche pro-active de sensibilisation vis des clients (CGPI et institutionnels) et de la presse ce qui lui vaut d'être régulièrement reprise (voir Revue de presse).

Le lien vers la Revue de presse :

<http://www.financierede Champlain.fr/?page=qui-sommes-nous&subpage=revue-de-presse>

Elle propose également aux CGPI une formation qualifiante sur le thème : « *Environnement : une prise de conscience internationale ?* » et effectue un travail de terrain (salons, roadshows, reporting régulier, informations sectorielles, points de gestion vidéo...) destiné à renforcer l'information et la proximité client.

Depuis 2009, elle a accentué sa communication vis-à-vis du grand public au travers notamment de films pédagogiques (ISR, placements solidaires, fonds verts...) sous la forme d'un mini magazine intitulé : « *Une finance qui dérange* ».

Les liens :

- 29 septembre 2009: <http://www.youtube.com/watch?v=j0SEWW0TkDA>
- 26 octobre 2009 : <http://www.youtube.com/watch?v=CiBqCwEKYXs>
- 1 décembre 2009 : <http://video.financieredechamplain.fr/finance-qui-derange-3.html>

On trouve sur le site de la société une information très détaillée sous la rubrique « Ethique et ISR ». Un « Livre Blanc » de la transparence est notamment disponible sur la Home Page du site :

Les liens :

- « Ethique et ISR »: <http://www.financieredechamplain.fr/?page=isr>
- « Livre Blanc » : <http://www.financieredechamplain.fr/?page=isr>

Financière de Champlain est signataire des PRI, membre fondateur de la chaire Finance Durable et Investissement Responsable (FDIR), créée à l'initiative de l'AFG et membre du cercle « finance responsable » des « Entrepreneurs d'avenirs ». Elle siège également à la Commission ISR de l'AFG et représente l'AFG au sein du Comité de pilotage sur l'engagement de l'ORSE.

Les liens :

- Les PRI: <http://www.unpri.org/signatories/index.php?country=France>
- FDIR: <http://www.enseignement.polytechnique.fr/economie/chairefdir/partenaires.php>
- Cercle de la « Finance Responsable » des « Entrepreneurs d'avenirs » : http://www.entrepreneursdavenir.com/spip.php?recherche=financiere+de+champlain&page=art.rec_mot_reseau.inc
- AFG: http://www.afg.asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=78&Itemid=130&lang=fr
- ORSE: <http://www.orse.org/>

Elle a, en outre, développé une politique de partenariat avec des acteurs partageant ses valeurs tels que Nef Capital Ethique Management.

Depuis la fin de l'année 2009, Financière de Champlain a entrepris une démarche d'intégration ISR sur ses fonds actions avec pour objectif 100% de la gamme « ISRisée » fin 2011.

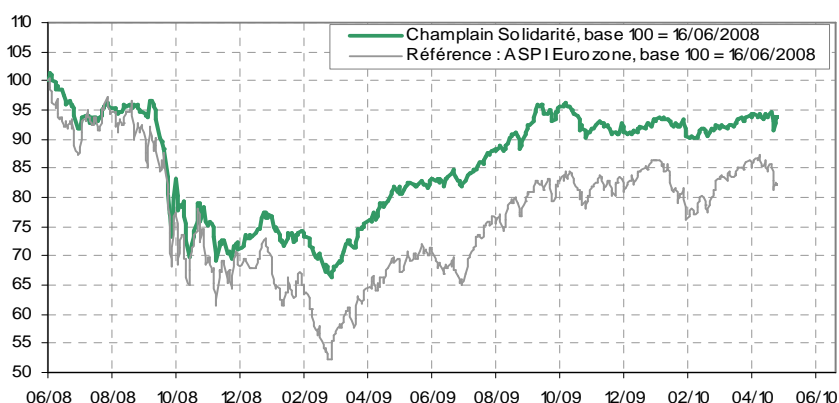
Le fonds ou les fonds (gamme) ISR

1c) Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques.

Ce code s'applique à notre fonds de partage, *Champlain Solidarité*. Créé en 2008, il présente les mêmes caractéristiques, en termes de processus de gestion ISR que notre premier fonds ISR : *Performance Responsable*, avec une orientation de gestion plus axée « croissance et rendement ».

Les principales caractéristiques du fonds sont :

- Fonds de partage ISR : exclusion raisonnée et notation systématique des valeurs
- 75% des revenus distribuables du fonds sont reversés à 7 associations (lutte contre l'exclusion, protection de l'enfance, assistance aux personnes âgées en situation précaire) de façon équi-pondérée
- Actif net au 31.05.2010 : 0.37 Millions
- Parts : Part A (FR0010608521) et la Part I (institutionnelle – FR0010632513)
- Devise : euro (€)
- Catégorie du fonds : FCP Actions Europe, PEA
- Indice de référence : Le fonds n'a pas d'indice de référence l'ASPI Eurozone pourrait potentiellement servir de comparaison pour analyser les performances
- Label : obtention du Label Novethic en 2009
- Total des frais sur encours prélevés en 2009 : 3.26% pour la part A (FR0010608521)
- Historique des performances financières :



Liste des valeurs détenues au 01.01.2010 :

ABC ARBITRAGE
ACEA
AEROWATT
AGUAS DE BARCELONA
AUREA
AXIS SHIELD
BIANCAMANO
BONDUELLE

BORALEX
BORALEX POWER INCOME FUND
CAPELLI
CARBONE LORRAINE
CARETECH HOLDINGS
DERICHEBOURG
DEVOTEAM
ENTREPRISE CFE
ESSILOR
France TELECOM
GAMESA
GDF SUEZ
HAMON ET CIE
HERA
HYDRO INTERNATIONAL
IBERDROLA RENOVABLES
LASSILA&TIKANOJA
LVL MEDICAL
NORBERT DENTRESSANGLE
ORPEA
PAGES JAUNES
PHARMAGEST
PIERRE ET VACANCES
PNE WIND AG (ex PLAMBECK)
SECHE ENVIRONNEMENT
SECHILIENNE SIDEC
SEVERN TRENT
SHANKS GROUP
SOITEC
SPERIAN PROTECTION
TOMRA
TOUAX
VEOLIA ENVIRONNEMENT

1d) Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant ce ou ces fonds.

Toutes les informations concernant Champlain Solidarité sont disponibles sur notre site internet : www.financieredechamplain.fr en cliquant sur le lien suivant: <http://www.financieredechamplain.fr/?page=nosfonds&subpage=champlain-solidarite>

Des informations sont également disponibles auprès de nos partenaires d'informations financières :

Sur le site de **Boursorama** :

<http://www.boursorama.com/opcvm/opcvm.phtml?symbole=MP-421522>

Sur le site de **Sicavonline** :

<http://www.sicavonline.fr/index.cfm?action=catalogue>

Des informations sont également disponibles auprès de nos partenaires d'informations spécialisées :

Sur le site de **Novethic** :

<http://www.novethic.fr/novethic/v3/fonds-isr.jsp?id=117539>

1e) Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés

Comme pour tous nos fonds nous publions un rapport de gestion mensuel, communiqué à nos clients et disponible sur le site internet sous le lien suivant :

<http://www.financieredechamplain.fr/?page=nosfonds&subpage=champlain-solidarite>

Conformément aux exigences du label Novethic, les documents suivants sont également consultables sur notre site :

- rapport extra-financier trimestriel
- contenu des portefeuilles (semestriel) incluant la notation ESG obtenue pour chacune des valeurs
- présentation de la méthodologie du fonds (actualisation semestrielle)

Des documents plus généraux sur notre approche ISR ainsi que des exemples d'analyses ESG de sociétés détenues en portefeuille sont également disponibles sur notre site à la rubrique :

<http://www.financieredechamplain.fr/?page=isr>

2. Critères d'investissement ESG

2a) Comment le ou les fonds définissent-ils l'ISR ?

Les fonds éthiques de la Financière de Champlain se rattachent à la tradition des fonds éthiques, la sélection des valeurs reflétant pleinement les « convictions » de la gestion. Ils se caractérisent par :

- Une **exclusion « raisonnée »** (définition de seuils d'exclusion contenus dans le « Livre Blanc »)
- Une **grille d'analyse extra-financière interne** composée de 120 critères élaborée en collaboration avec l'agence de notation indépendante Ethifinance
- La pratique systematique **d'audits de site ISR** (Ethifinance + Financière de Champlain) auprès d'un échantillon représentatif de parties prenantes. Près de 100%* des sociétés en portefeuille ont été auditées (*31.05.2010). Ce chiffre est susceptible d'évolution en fonction de la composition du portefeuille mais de manière générale, plus de 90% encours, du nombre de lignes (hors liquidités) sont couverts par une analyse ESG.

Notre objectif est de :

- Ne sélectionner que des entreprises qui apportent une contribution positive à la société en écartant celles qui portent atteinte à l'environnement ou au bien-être des populations.
- Dépasser le déclaratif (rapports de DD, agences de notations) pour vérifier le déploiement concret de l'approche ESG sur le terrain et la cohérence de ses interprétations.
- Mettre en place avec les entreprises sélectionnées une politique de dialogue dans une optique d'amélioration continue.
- Faire progresser régulièrement la notation ESG du portefeuille.

2b) Quels sont les critères d'investissement ESG du ou des fonds ?

La sélection de valeurs repose sur l'exclusion, dans un premier temps, puis l'application d'un filtre ESG composé de **120 critères organisés autour de 4 piliers pondérés comme suit : social (29%), environnement (27%), sociétal (26%) et gouvernance (18%)**.

Dans la notation réalisée par Ethifinance, agence de notation indépendante, une pondération sectorielle est ensuite appliquée pour valoriser les enjeux les plus spécifiques au secteur.

Le fonds ne comporte pas de biais sectoriel. En revanche, il comporte historiquement un biais small et midcaps. Mais dans le cadre de l'élargissement de l'univers d'investissement, la part des bigcaps (plus de 3 milliards d'euros de capitalisation) a été renforcée depuis fin 2009 pour atteindre près de 20%.

2c) Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ?

Les 120 critères que nous utilisons ont été définis « sur-mesure » : sur la base de l'expertise d'Ethifinance et de nos convictions, l'humain et l'environnement étant au cœur de nos préoccupations.

Ils évoluent régulièrement avec la prise en compte de nouveaux enjeux : seniors, paradis fiscaux, biodiversité...

2d) Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs ?

Dans les extra financiers trimestriels disponibles sur notre site.

3. Processus d'analyse ESG

3a) Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG ?

Avec une stratégie d'investissement axée principalement sur les moyennes capitalisations, il a été essentiel de développer une méthodologie d'analyse et un référentiel adaptés à ce type de capitalisation.

La méthodologie définie peut se subdiviser en 4 étapes :

(1) pré analyse via les documents publics,

- (2) visite de site et entretiens avec les managers opérationnels et représentants du personnel,
- (3) contact des parties prenantes externes (clients et fournisseurs)
- (4) analyse des informations au travers du référentiel « moyennes capitalisations » pour obtenir une note finale d'évaluation.

Le référentiel est quant à lui, composé d'une série de critères (plus de 100), définis à partir des normes et règlements en vigueur et des bonnes pratiques observées. L'approche sectorielle est assurée par un système de pondération mettant en exergue les critères et donc les enjeux propres à chaque secteur. Le travail documentaire en amont est effectué par Ethifinance.

Alors que les critères d'évaluation, qui influencent positivement la note, peuvent être renseignés à partir des informations recueillies dans les rapports annuels et surtout lors des interviews « terrain » réalisées, une autre catégorie de critères existe. Cette dernière, qui influence négativement la note finale, vise à traduire la Qualité de l'information analysée (périmètre d'évaluation, vérification des données recueillies, litiges et controverses venant minorer les dires de l'entreprise, etc.). Elle se compose, entre autres, des critères dédiés à la prise en compte du dialogue avec l'entreprise. Si ce dernier n'est pas totalement conforme au discours du Groupe, ces critères viendront réduire la note; dans le cas contraire, aucune modification de la note ne sera effectuée.

Les évaluations de site sont assurées conjointement par Financière de Champlain et Ethifinance. Le dialogue avec les entreprises est pris en compte concrètement dans la notation attribuée par Ethifinance. En effet, une « décote » peut être pratiquée pour sanctionner un manque d'indicateurs ou de transparence ou encore si la communication des informations ou la rencontre de certains interlocuteurs est non conforme à la réalité du terrain. Elle peut abaisser jusqu'à 40% la note d'un des 4 critères ESG. A contrario, certains des éléments d'appréciations qualitatifs (ouverture, démarche de progrès, qualités humaines du management) peuvent influencer favorablement la notation.

3b) *Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?*

Nous avons sélectionné l'agence de notation Ethifinance pour sa capacité à déployer une approche non standardisée adaptée à la réalité d'entreprises de tailles hétérogènes et reflétant nos convictions. 3 collaborateurs d'Ethifinance sont mis à notre disposition et semi-intégrés chez Champlain. En interne, 4 personnes sont habilitées à pratiquer les audits de site ISR avec Ethifinance dont le Président et un analyste.

3c) *Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?*

Non, pas pour le moment vu l'indépendance d'Ethifinance liée à son statut coopératif. Mais nous avons envisagé la création d'un Comité d'Ethique.

3d) Le processus d'analyse ESG inclut-il un dialogue avec des parties prenantes ?

Oui, au cours des visites de site, Financière de Champlain rencontre les parties prenantes les plus représentatives au sein de l'entreprise (délégués du personnel, responsable qualités, achats, environnement, DRH, DAF, dirigeants, etc.)

Pour les grandes entreprises, la visite du siège est doublée de la visite de deux filiales, choisies par Financière de Champlain dans la mesure du possible (sites sensibles privilégiés), et où nous rencontrons les opérationnels afin de croiser leur perception et celle du siège.

3e) Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?

Après chaque audit, nous transmettons à la société, la synthèse de l'analyse. Si elle le demande, le rapport d'analyse détaillé peut également être envoyé. Cette démarche constitue souvent une base de dialogue et d'amélioration intéressante, permettant aux sociétés de mieux comprendre nos motivations et notre méthodologie. La transparence joue ainsi dans les deux sens...

Une mise à jour des analyses est réalisée uniquement pour les entreprises qui ont été identifiées comme prometteuses. Ce processus est annuel.

3f) A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?

Certifié AICSR, Ethifinance dispose d'un système de management de Qualité. Ce dernier se traduit entre autres par une revue méthodologique annuelle du référentiel d'analyse qui prendra en compte un ensemble de sources (nouvelles Best practices, nouvelles directives européennes, nouveaux enjeux sectoriels, requêtes clients). Cette révision dure en principe plus d'un mois et mobilise l'ensemble des analystes ISR de l'équipe d'Ethifinance. La comparabilité des référentiels mis à jour, des notes et donc des analyses ISR est assurée par une revue méthodologique souple mais récurrente

3g) Quelles informations issues de ce processus sont divulguées aux investisseurs ?

Sur notre site internet à la rubrique « Ethique et ISR », une présentation de la méthodologie est disponible pour nos deux fonds ISR.

Le lien :

<http://www.financieredechamplain.fr/?page=isr&subpage=offre-isr>

4. Evaluation, sélection et politique d'investissement

4a) Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et

L'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquels les fonds investissent ?

L'ensemble de nos fonds ISR respectent nos critères d'exclusion : tabac, alcool, armement, pétrochimie, nucléaire, OGM, tests sur animaux. D'autres critères plus fins ont été définis au niveau sectoriel. Ex : biocarburant de 1^{ère} génération pour les fonds environnement et sont appliqués dans nos fonds éthiques.

Sur cette base, nous appliquons un filtre financier, s'agissant parfois d'entreprises déjà analysées d'un point de vue financier dans d'autres fonds... Si ces sociétés réunissent les critères financiers d'investissement de visibilité, de croissance et de rentabilité, le gérant demandera à Ethifinance d'évaluer cette société d'un point de vue ISR selon notre méthodologie.

Enfin, au terme de l'analyse extra-financière et de l'audit terrain, nous ne retenons que des entreprises dont la notation est supérieure à 30. L'objectif est d'avoir une notation moyenne du portefeuille supérieure à 40 (à fin 2010), ce qui nous autorise à intégrer des sociétés dont la note est inférieure à 50, sous réserve que nous soyons convaincus de la qualité du management et du potentiel d'amélioration en matière de RSE.

- Comment les informations issues des bases de données et de la recherche participent au processus de décision d'investissement ?

Notre processus d'évaluation prend en compte la présence mais aussi la sévérité des controverses auquel le Groupe peut être confronté. Nous recueillons l'ensemble des controverses à travers plusieurs bases de données externes (News managers, Factiva, presses locales externes, etc.). Leur impact peut minorer jusqu'à 50% de la note.

- Quel est le processus ESG de sélection des entreprises/émetteurs (best in class, best effort, engagement...)?

Le processus de gestion utilisé par la Financière de Champlain combine **exclusion « raisonnée »**, **screening positif** via la notation ISR et **engagement**.

- Comment le processus d'investissement et de désinvestissement intègre ces approches ?

Nous sommes susceptibles de désinvestir en cas d'information de nature à remettre en cause la cohérence de l'approche ISR qui nous a été présentée (problèmes sociaux, qualité ou impacts environnementaux...) appris par voie de presse ou sur les sites internet. Nous pouvons également décider d'alléger une société à l'occasion d'un 2^e audit si les progrès constatés ne sont pas suffisants. Et enfin, pour des raisons financières : niveau de valorisation devenu trop élevé d'un point de vue boursier ou problèmes chroniques de liquidité sur une valeur.

4b) Quelles mesures sont mises en œuvre pour s'assurer que les titres en portefeuille sont (ou ne sont pas) en ligne avec les critères d'investissement ESG ?

Les gérants reportent au Directeur de la gestion qui vérifie l'adéquation aux critères qui sont définis de façon très précise, en outre dans le « Livre Blanc ».

4c) Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG ?

La taille de nos fonds et notre stratégie de diversification des portefeuilles fait que nous détenons rarement une part importante du capital d'une société. Nous n'avons donc pas jugé utile de mettre en place des paliers de désinvestissement. Ils s'effectuent en fonction de nos convictions par rapport à la société, des conditions de marché et de la liquidité du titre.

4d) Des désinvestissements découlant des critères ESG du ou des fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

Oui, un seul en 2010 : Bonduelle (problèmes sociaux graves).

4e) Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?

Si oui, à quelle fréquence et par quels moyens.

Oui par le biais du rapport extra-financier trimestriel en ligne sur le site.

Le lien :

<http://www.financieredechamplain.fr/uploads/ReportingTrimestrielPR.pdf>

4f) Le gestionnaire du fonds informe-t-il les entreprises des mouvements et/ou changements dans le portefeuille liés au non respect des principes ESG du fonds ?

Non, le gestionnaire du fonds n'informe pas les entreprises.

4g) Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?

Le fonds Performance Responsable a été créé fin 2006. L'audit ISR de l'ensemble du portefeuille a été finalisé fin 2008. Nous avons donc un track record limité dans cette relation de dialogue avec les sociétés. La plupart n'ont pas encore fait l'objet d'un second audit permettant d'apprécier les progrès accomplis. Donc pas d'impact direct à ce jour sur d'éventuels désinvestissements ou renforcements.

5. Politique d'engagement

5a) Quels sont les objectifs de la politique d'engagement

Financière de Champlain ne pratique pas l'activisme. Notre vision de l'engagement reste axée sur le **dialogue** avec l'entreprise. L'objectif est davantage de les accompagner dans l'amélioration de leur performance ESG. Si cette amélioration ne se produit pas comme escompté, nous vendons le titre. Nous exerçons activement nos droits de vote aux Assemblées générales, en votant, le cas échéant, contre certaines résolutions. Mais la taille de nos encours ne nous permet pas de peser suffisamment pour influencer le contenu des résolutions votées.

5b) Comment le ou les fonds établissent-t-ils la liste des entreprises avec lesquelles ils vont, en priorité, pratiquer l'engagement ?

Nous pratiquons le dialogue avec toutes les sociétés en portefeuille puisque toutes font l'objet d'un audit terrain systématique. Mais notre pouvoir d'influence est plus grand chez celles pour lesquelles l'historique des relations est le plus ancien et celles où nous détenons une part plus importante du capital (jamais plus de 10% dans tous les cas). De fortes **convictions** sur une valeur riment souvent avec un **engagement** accru. Pour pouvoir exercer une influence bénéfique, nous pensons qu'il est indispensable de bien connaître les sociétés de l'intérieur. Sans quoi la sanction exprimée par le désinvestissement suffit.

5 c) Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

Notre président : Jean-François Descaves.

5d) Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Notre politique d'engagement reste encore modeste et centrée sur le dialogue favorisé par la pratique des audits terrain.

Mais rappelons que la plupart des sociétés que nous auditons sont des entreprises de taille moyenne, n'ayant pas encore élaboré nécessairement une politique très formalisée en matière de RSE. Ces audits sont donc l'occasion pour ces sociétés d'avoir une vision plus claire de leurs axes d'amélioration et d'améliorer leur production d'indicateurs pour répondre à nos demandes.

Les échanges, lors de ces audits, revêtent diverses formes : entretiens in situ, conversation téléphonique pour la collecte des informations, échanges de mails puis envoi du rapport de synthèse de la notation réalisée par Ethifinance. Mais il n'existe pas à ce jour de procédure d'engagement formalisée de type courrier. Nous attendons le deuxième audit de « contrôle » pour mesurer les progrès accomplis et formaliser, le cas échéant des requêtes plus directives auprès de la société.

En revanche, l'exercice de nos droits de vote nous a permis, à plusieurs reprises, de nous opposer à certaines résolutions en matière de gouvernance.

5e) Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

Chaque audit de renouvellement permet de constater les progrès réalisés par la société par rapport aux axes d'amélioration identifiés dans les notations antérieures réalisées par Ethifinance.

5f) Quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

Nous sortons du titre et l'information est disponible dans nos rapports de gestion mensuels et nos rapports extra-financiers trimestriels.

5g) Comment, et à quelle fréquence, les activités d'engagement sont-elles communiquées aux investisseurs et autres parties prenantes ?

Il n'y a pas de communication sur l'engagement. Notre objectif n'étant pas de sanctionner mais de faire progresser des entreprises qui sont souvent de taille modeste, la pratique du dialogue reste **informelle** et vise **l'efficacité** plus que la **publicité**.

5h) Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom du fonds pendant l'année écoulée ?

Non, pas d'activités « officielles ».

6. Politique de vote

6a) Le ou les fonds disposent-ils d'une politique de vote ?

Par vote, nous défendons les intérêts des actionnaires minoritaires en s'opposant régulièrement à des augmentations de capital réservées ou des attributions gratuites disproportionnées.

<http://www.financieredechamplain.fr/documents/politique-de-vote-201005.pdf>

6b) Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?

L'historique des votes aux AG est consultable librement chez Financière de Champlain.

6c) Le fonds est-il promoteur ou soutient-il des résolutions d'actionnaires ?

Non, pas pour le moment. Cela n'aurait d'intérêt que dans le cadre de coalitions au travers desquelles nous pourrions réellement exercer une influence et pour des sociétés qui figurent parmi nos plus fortes convictions.

6d) Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?

Très peu de résolutions ont concerné les critères environnementaux ou sociaux. Nos votes sont liés en quasi-totalité aux critères de gouvernance, sachant que peu de résolutions, en général, portent sur ces aspects et nous le déplorons.

Compléments d'information

Apportez, le cas échéant, des précisions supplémentaires concernant la politique RSE de votre société.

- Décrivez brièvement, le cas échéant, les politiques de responsabilité sociale de la société de gestion ou indiquez où cette information peut être trouvée.

Financière de Champlain axe sa politique sur plusieurs axes forts :

- l'importance et le respect de la personne : aider en cas de difficulté, récompenser en cas de performance, être à l'écoute de chacun
- la cohérence entre les thèmes des fonds Champlain et la gestion interne de l'entreprise : politique environnementale forte (scooters électriques, électricité d'origine 100% renouvelable, recyclage du papier, utilisation de papiers FSC et impressions durables, réalisation d'un bilan carbone etc.
- des mesures novatrices au niveau salarial : limiter de 1 à 10 maximum l'écart entre les rémunérations dans la société avec un objectif long terme de 1 à 4.
- un accompagnement de la société civile par le biais du soutien aux associations : mise en place d'un fonds de dotation en cours pour pérenniser l'aide aux associations. En 2009, dons de 70 000 euros au profit de plus de 12 associations (réinsertion, alphabétisation, aide d'urgence, enfance abandonnée, problèmes environnementaux, etc.).

Dans la cadre de son adhésion aux PRI, Financière de Champlain a élaboré son premier **rapport de développement durable** en 2009.

- Quel est, le cas échéant, le montant des dons et le pourcentage des frais de gestion que la société de gestion, au titre du ou des fonds, a versés à des organisations caritatives au cours de l'année écoulée ?

En 2009, dons de 70 000 euros au profit de plus de 12 associations (réinsertion, alphabétisation, aide d'urgence, enfance abandonnée, problèmes environnementaux, etc.).

En outre, les **dons versés aux 7 associations dans le cadre du fonds de partage Champlain Solidarité** ont été multipliés par 6, en 2009, depuis sa création mais restent encore très modestes.

De manière générale, Financière de Champlain est très impliquée depuis l'origine vis-à-vis des milieux associatifs. Le partenariat avec la *Nef Capital Ethique Management* est la traduction de cette proximité de valeurs qui entendent qui placer l'humain au cœur des stratégies.

<http://www.financieredechamplain.fr/index.php?page=notre-philosophie&subpage=engagement>